

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 18 juillet 2022

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille vingt deux-----

et le 18 juillet

Date de  
convocationà -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

13/07/2022

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
13/07/2022Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,  
DESPAX Nelly, , M. LANSMANT Sébastien, M. CHARLES Eric, Mme CUZACQ  
Geneviève, M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE Nicolas, M. BETUING Serge, M.  
CABANNES Pierre, ,Mme PLOQUIN Cécile.Excusés : Mme CARRERE Amandine, Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY  
jean-Marc, Mme FIN Thérèse.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

**Objet de la Délibération**

Centre Médical de Santé – Demande de subvention au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 22 mars 2021 relative au projet de création d'un Centre Municipal de Santé ainsi que celle du 15 décembre 2021 acceptant l'acquisition d'une maison pour y aménager le CMS au prix de 100 000 €.

Il présente une étude de faisabilité du Cabinet d'architecture BAP relative à l'aménagement du CMS pour un montant total de 454 993,10 € HT soit 545 991,72 € TTC.

Le coût global serait de 545 993,10 € HT soit 645 991,72 € TTC.

Le financement de ce projet pourrait être assuré conformément au dispositif suivant :

- Subvention du Conseil Départemental
- Subvention du Conseil Régionale
- Autofinancement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le dispositif financier,

2022-073

- de solliciter une subvention aussi élevée que possible au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal accepte ces différentes propositions.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous  
Préfecture.

Fait à MONTREAL le 18 juillet 2022.

Reçu à la Sous-Préfecture  
de Condom

le 19 SEP. 2022



Le Maire,

Gérard BEZERRA

